



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



CUNCA : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Présents : Nathalie PARENT, Joël CHAUVET, René GERLET, Dominique LEBRUN, Pierre DEBRET Réunion en présentiel se déroulant au siège de la SCC

- **LE POINT SUR GESCON**

Cet outil est maintenant la propriété de la Centrale Canine. Nous souhaitons que le mode de paiement en ligne soit à nouveau accessible à l'ensemble des organisateurs. La possibilité de remboursement pour les forfaits et autres sera également étudiée.

- **PAGE FACEBOOK**

Toujours soucieuse d'améliorer sa communication, la CUNCA aura bientôt sa page FACEBOOK sous la responsabilité de Dominique LEBRUN. Elle aura pour mission de livrer des informations concernant la commission (comptes-rendus, changements de règlements ...)

- **LICENCE**

Les garanties offertes par les licences sont maintenues. Ces garanties sont assez limitées étant donné le prix modeste demandé (par exemple pour nos chiens ne sont couverts que les accidents qui surviennent pendant les épreuves officielles, les accidents subis pendant l'entraînement ne sont pas pris en compte)

- **DOSSIERS JUGES**

Précisions sur le cursus de formation des juges de la CUNCA

- Les nouveaux candidats aux fonctions de Juge devront être titulaires du permis de chasser
- Le nom du juge formateur devra figurer sur la feuille d'attestation d'assessorats, ce dernier ne pourra par la suite être l'examineur de son élève.
- Au vu du cursus actuel comportant des examens spécifiques à chaque discipline l'appréciation ne peut matériellement plus être confidentielle, les feuilles d'examen pourront donc être adressées par mail à la Présidente.
- En ce qui concerne la grande quête, à l'issue des assessorats, les juges qualifiés de quête de chasse devront subir deux contrôles (soient 3 avis de juges par examen) et obtenir quatre avis favorables sur



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



ces deux contrôles. Si 3 avis seulement sont favorables, ils pourront repasser une fois ces deux contrôles. Si moins de 3 des avis sont favorable il est mis fin au cursus.

- Les assessorats en concours ouverts et ICVO ne sont accessibles qu'aux candidats ayant passé avec succès l'examen du Club et celui de la SCC. Tant qu'il n'est pas nommé officiellement juge par la SCC, l'élève juge est sous la responsabilité juridique et sous l'assurance du club qui le présente.

- La commission a procédé à l'ouverture des enveloppes d'appréciation des Juges pour les derniers examens : les résultats seront donnés en fin de cursus.

- Il est précisé, une dernière fois, qu'un Juge ne peut présenter un chien dont il n'est pas le propriétaire (la carte ICAD étant la référence pour la date du changement de propriétaire) ou dont il n'a plus la propriété depuis moins de 6 mois.

- Rappel aux Juges : dans la transmission des résultats, il est important de différencier : Éliminé, Pas d'occasion et Non classé.

- Yvon HUPE et Louis COATMELLEC sont autorisés à passer l'examen de Juge de Grande Quête au cours de la prochaine saison de GQ d'hiver. Ils devront subir deux contrôles et obtenir deux avis favorables. En cas d'échec à un seul des contrôles, les candidats seront autorisés à repasser l'examen une fois (examen complet composé des deux contrôles).

- Jean-Joël COURTHIAL et Stéphane ETCHEVERRY ont passé leurs contrôles avec succès et leur dossier sera donc présenté à la prochaine commission des juges en vue de leur nomination.

• JURY DES BARRAGES POUR L'OPEN DE FRANCE DE LA VACQUERIE

Continentaux : 1^{er} jour : JONCOUR, JANICOT, CADEAU

2eme jour : LEICKMAN, PEYRAT, HENNOCQUE

Barragefinal: GERLET, FLOIRAS, RAFFY

Britanniques : 1^{er} jour : TASTET, DESMARETZ, RAFFY

2eme jour : GUILHEMJOUAN, DEGUILLAUME, GERLET

Barrage final: MAURY, TASTET, LEICKMAN

• CONCOURS DE PRINTEMPS

Un premier bilan de la reproduction de la perdrix grise est donné après consultation des résultats de comptage des départements de l'Oise, de la Somme, du Nord, du Pas de Calais et de la Marne (sources : Fédérations des Chasseurs). La situation est préoccupante puisque l'indice de reproduction « jeune par poule » se situe autour de 1 avec souvent 70% de poules sans jeune. Rappelons que pour maintenir



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



une population de perdrix, il faut environ 3 jeunes par poule en saison d'été. Il faut également savoir que 30% minimum des oiseaux présents l'été vont disparaître pendant la saison d'hiver. Cette situation catastrophique est multifactorielle mais très amplifiée par les mauvaises conditions météorologiques de ce printemps et de cet été.

Une consultation des Présidents de Club et de quelques présentateurs a fait sortir quelques solutions présentées pendant la réunion.

Plutôt que de fixer la sélection sur la rapidité à s'inscrire sur GESCON, la commission a travaillé sur la limitation et la sélection des chiens en gardant en mémoire que nos concours servent à l'amélioration des races de chiens en France.

- Règlement pour les chiens britanniques pour tous types de concours (1^{er} et 2nd semestre) :

Concours ouverts et ICVO : concours en couple uniquement

Concours Spéciale de race et ICP : concours solo et/ou couple, un chien pouvant participer le même jour en solo et en couple.

Pour accéder aux concours ouverts et ICVO, à l'exception de l'automne (donc pour les épreuves de printemps, de gibier naturel et sauvage) le chien devra avoir obtenu un EXC de solo ou de couple dans une spéciale de race ou un ICP. Cette récompense peut être issue de n'importe quelle discipline en France ou à l'étranger. Il pourra, s'il le désire, rester toute sa carrière en solo mais ne pourra alors participer qu'aux spéciales de race et ICP.

Titre de TRIALER : 2 résultats EXC dont un seul pouvant éventuellement provenir d'une Spéciale de Race et un seul pouvant éventuellement être obtenu à l'étranger dans un concours ou le CACIT est mis en jeu.

- Règlement pour les chiens continentaux

Concours de printemps et gibier naturel : un résultat EXC obtenu dans n'importe quelle discipline et quel que soit le type de concours permet au chien d'accéder à l'inscription en concours ouvert ou ICVO.

Concours d'automne : Pas de Changement

Titre de TRIALER : 2 résultats EXC dont un seul pouvant éventuellement provenir d'une Spéciale de Race et un seul pouvant éventuellement être obtenu à l'étranger dans un concours ou le CACIT est mis en jeu.

- Une discussion s'engage ensuite sur le nombre minimal de chiens à exiger pour les concours ouverts. Il semble que la CUNCA n'a pas le pouvoir d'obliger un organisateur à prendre trop de chiens, elle souhaite surtout que le nombre de chiens accepté soit réellement en adéquation avec les densités de gibier connues sur le territoire utilisé.



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



- Une autre possibilité de limitation des chiens consisterait à écarter les chiens ayant obtenu un certain nombre d' « Éliminés » ou « Retirés » successifs. Ces discussions n'ont pas permis de prendre des décisions applicables.

* Concours d'automne : le nombre de chien maximum par série solo est repoussé à 15 . si un conducteur présente en solo et en couple, il aura maximum 10 chiens en solo.

- **BICP**

-Pour satisfaire au règlement, trois candidats Juges doivent passer l'examen BICP cet automne (Messieurs GARAND, COMTE et CURUTCHAGUE). René GERLET se propose d'organiser ces épreuves pour ces trois personnes en fonction de leur situation géographique.

-René GERLET demandera aux organisateurs de lui faire parvenir des vidéos sur les épreuves à terre et sur l'eau des BICP afin d'organiser des actions de formation à distance (e-learning) à destination des candidats aux fonctions de juge (formation initiale), des juges qualifiés (perfectionnement) et des organisateurs, le tout à l'aide du matériel aujourd'hui très performant de la SCC. En fonction de l'efficacité du dispositif une extension pourrait être envisagée par la suite au profit des concurrents.

- Une liste de juges formateurs BICP est établie en fonction du degré d'expérience acquis à ce jour par les juges qualifiés opérant fréquemment dans cette discipline.

Jean ARCHAMBAULT – Michel AUPEE – Bernard BRENUCHON – Maurice DUVAL DESTIN – Pierre FLOIRAS – René GERLET – Serge GUILBERT – Pierre JANICOT – Jean LASSANDRE - Jimmy LECLERC – Yves PIEDVACHE – Jos VARGAS

- Pour les Juges désireux de juger les épreuves du BICP du 8ème groupe, une extension est établie depuis plusieurs années en lien avec la commission d'utilisation du 8me groupe pour être habilités à juger les épreuves à terre pour les retrievers et les spaniels. Deux assessorats sont demandés dans chacune des deux disciplines. Cette démarche est valable, à l'inverse, pour les Juges du 8ème groupe désireux de juger en BICP les chiens du 7ème groupe sur terre. Ces extensions de compétences limitées au travail sur terre en BICP sont soumises à l'agrément de la commission des juges. Elles présentent l'intérêt pour les organisateurs de disposer d'un panel de juges polyvalents.

- Coupe de France de Chasse Pratique organisée à Gouy St André par le Drahthaar Club de France : les récompenses et la demande de subvention sont à prévoir. Jury pressenti : Philippe COPIATTI, Pierre DEBRET, René GERLET et Jean LASSANDRE et Jean ARCHAMBAULT.

- **FCI**

Les représentants français pour la FCI restent : Yves TASTET pour les Britanniques et René GERLET pour les Continentaux. Il leur est demandé de tenir au jour le jour la présidente de la CUNCA de toute information à ce sujet.



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÉT



René GERLET, en relation avec la commission d'utilisation du groupe 8 et les rencontres Saint Hubert, préparera un courrier avec nos propositions pour les futurs championnats FCI.

- CHAMPIONNAT EUROPEEN

La commission a complètement conscience que la sélection de nos chiens va se jouer en partie sur des territoires étrangers à la France. Aussi, pour valoriser cette sélection, nous proposons de mettre en place un Championnat Européen (4 CAC obtenus dans 3 pays différents dont un en France). Des démarches en ce sens seront effectuées auprès de la FCI.

- TIR DE FAISAN AVANT L'OUVERTURE GENERALE

Cette possibilité a été acceptée dans le département de la Seine Maritime l'an dernier. Dominique LEBRUN propose d'établir un dossier à présenter à la FNC et aux Préfectures pour offrir cette possibilité aux amateurs de Gibier d'Automne l'an prochain.

La séance est levée à 16h30.